

Hérouville Saint Clair, le 07 octobre 2025,

Affaire suivie par :
Mélina BASSAQUE

Tél. 02 31 45 95 24
Mél. dsden14-psep2@ac-normandie.fr

DSDEN 14
2, Place de l'Europe
BP 90036
14200 Hérouville-Saint-Clair Cedex

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'Education nationale du Calvados

à

Mesdames et Messieurs les enseignantes et les
enseignants du 1^{er} degré
S/C de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale en charge de
circonscription

Objet : Appel à candidatures à l'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de 2 classes et plus – rentrée 2026

Références :

- Article L411-2 du code de l'éducation ;
- Loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école ;
- Décret n°2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école.

1. L'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus au 01/09/2026

Pour rappel, les nominations dans l'emploi de directeur d'école de 2 classes et plus sont subordonnées à l'inscription sur une liste d'aptitude départementale valable 3 ans et au suivi d'une formation.

Tout agent souhaitant être nommé dans cette fonction au 01/09/2026 doit donc être inscrit sur cette liste, soit au 01/09/2024 soit au 01/09/2025, soit au 01/09/2026.

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude au 1^{er} septembre 2026 sont les suivantes :

Personnels concernés	Conditions	Modalités
Les personnels demandant une première inscription	Trois ans d'ancienneté de services effectifs cumulés en qualité d'enseignant titulaire, stagiaire (hors période de renouvellement de stage) ou contractuel, dans l'enseignement public, privé ou en détachement à l'étranger.	- demande d'inscription - avis circonstancié de l'IEN - entretien avec la commission départementale
	Une année continue de services effectifs en qualité de faisant fonction/intérim sur un poste de directeur d'école ou de chargé d'école	- demande d'inscription - avis circonstancié de l'IEN - entretien avec la commission départementale uniquement en l'absence d'avis favorable de l'IEN
Les personnels inscrits sur une liste d'aptitude de directeur d'école de plus de 3 ans et envisageant une mobilité	Aucun exercice ou exercice effectif de moins d'un an sur des fonctions de direction d'école	- demande d'inscription - avis circonstancié de l'IEN - entretien avec la commission départementale
	Plus d'un an mais moins de trois ans de services effectifs sur des fonctions de direction d'école	- demande d'inscription - avis circonstancié de l'IEN - entretien avec la commission départementale uniquement en l'absence d'avis favorable de l'IEN
	Trois ans de services effectifs sur des fonctions de direction d'école	- demande de réinscription de droit
Les personnels inscrits sur une liste d'aptitude de directeur d'école en cours de validité d'un autre département et mutés dans le Calvados	Pas de condition d'ancienneté	- demande de réinscription de droit sur la liste d'aptitude du Calvados, pour la durée de validité restant à courir.

RAPPEL : Les instituteurs et les professeurs des écoles n'ayant pas eu de formation à la fonction de directeur d'école **devront suivre une formation** préalablement à la tenue de la commission départementale d'inscription à la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école.

En revanche, les agents ayant déjà bénéficié d'une formation à la fonction de directeur d'école (cas des intérimaires ou faisant fonction de direction nommés à l'année) ne sont pas concernés par cette obligation de formation préalable.

Cette formation se déroulera sur 3 jours aux dates prévisionnelles suivantes : vendredi 28 novembre, lundi 1^{er} décembre et mardi 02 décembre 2025.

2. Les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude

Les personnes intéressées devront :

- renseigner l'imprimé joint ;
- retourner cet imprimé directement à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados - PSEP, pour le **mercredi 12 novembre 2025** au plus tard à l'adresse suivante : dsden14-psep2@ac-normandie.fr ;
- et, en simultanée, retourner un exemplaire à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription dont elles relèvent ou de l'autorité administrative auprès de laquelle elles sont placées, pour avis, dans les mêmes délais.

Une convocation sera adressée, dans les messageries académiques, en temps utile, aux candidats devant passer un entretien devant la commission départementale.

Les résultats seront consultables à l'issue, sur l'espace professionnel de l'académie de Normandie, rubrique « Gestion des personnels » → « Enseignants du public - 1^{er} degré » → « Enseignants 1D – Calvados » → « [Carrière](#) ».

Le nombre d'inscrits sur la liste d'aptitude ne peut excéder quatre fois le nombre total des emplois à pourvoir.

3. Le mouvement intra-départemental 2026 (mouvement commun aux adjoints et directeurs)

Les enseignants du premier degré inscrits sur cette liste concourront à égalité de droits, sur les postes de direction portés au mouvement, avec les directeurs déjà en poste.

Seuls les enseignants inscrits sur cette liste soit au 01/09/2024, soit au 01/09/2025, soit au 01/09/2026, pourront obtenir un poste de direction à titre définitif au mouvement.

Les agents ayant déjà validé leur inscription sur cette liste antérieurement au 01/09/2024 pourront demander leur réinscription de droit à effet du 01/09/2026 dans le cadre du mouvement intra-départemental (fonctionnalité disponible depuis le mouvement 2023).

Il est rappelé que les fonctions de direction ne peuvent par nature être partagées.

Les nouveaux directeurs nommés à l'issue du mouvement intra-départemental 2026 suivront une formation avant la fin de cette année scolaire.

Signé Armelle FELLAHI

Copie pour information :

- Conseillère ressources humaines de proximité
- Conseillère mobilité carrière